

l'Ordre, il y a le *Noviciat*." Non pas; le but du Noviciat est de former l'esprit et le cœur du Novice, de l'initier à la vie franciscaine, et non de lui dire ce qu'est le Tiers-Ordre, son esprit, ses obligations, etc... Pour cela, de même que pour connaître les qualités des aspirants, il faut une autre période de temps antérieure à la prise d'habit, il faut un *Postulat*. Mais, écrivait-on dans le *Bolletino*, "aujourd'hui quelqu'un fait sa demande d'admission, qui, demain s'en repentira s'il n'est pas admis immédiatement." Et précisément! Pareil candidat, selon vous, serait-il une si bonne acquisition, qu'on ne puisse se garder une chance de s'en défaire? Une vocation qui s'évanouit pour si peu, doit être bien fragile si elle n'est pas simplement un caprice. De tels caprices nous en avons tous gémi plus ou moins. Trop souvent on a admis dans le Tiers-Ordre des aspirants qui en avaient fait la demande à la suite d'une retraite, d'un entretien, d'une bonne lecture, et peut-être même simplement de l'assistance à une prise d'habit. Dans certaines fraternités, on a admis des personnes qu'on n'avait jamais vues, et dont on ne savait pas même le nom; je ne vous dirai pas comment cela a souvent fini. Que valent des Tertiaires ainsi *raccolés*?

Au commencement, ils assistent à quelques réunions, puis ils ne viennent plus; ou plutôt, ils font quelques rares apparitions, dans les circonstances solennelles, pour montrer... qu'ils tiennent à recevoir les suffrages après leur mort.

Décidons-nous donc à instituer le *Postulat* dans toutes nos fraternités, et à l'organiser sérieusement. Les candidats se présentent, et en grand nombre; mais avant de leur donner l'habit du Tiers-Ordre, exigeons d'eux la preuve qu'ils connaissent les devoirs du chrétien et qu'ils savent les pratiquer. Nous aurons ainsi le temps de leur dire quelque chose du Tiers-Ordre, et de savoir s'ils ont les qualités requises par la Règle,